

# JE SUIS DÉLÉGUÉ.E DE MON PARC

---

Tout ce qu'il faut savoir sur  
**le Parc naturel régional  
des Vosges du Nord**  
en 7 questions

---



# QU'EST-CE QUE LE PARC DES VOSGES DU NORD ?



## À savoir !

Un Parc naturel régional est un espace rural habité, reconnu au niveau national pour son intérêt patrimonial remarquable, mais à l'équilibre fragile.

C'est un paysage d'exception avec un patrimoine naturel, paysager, humain, bâti, culturel qu'il faut préserver et valoriser.

## Bio express



Créé en **1975**



**1989** : Réserve de biosphère  
**1998** : Réserve de biosphère transfrontalière



Superficie de  
**127 666 ha**



Couvre **111 communes**



**66%**  
de forêts



**2 350 ha**  
de vergers



**1 200 km**  
de cours d'eau



**2 600 km**  
d'itinéraires balisés

## Un territoire d'exception

Le Parc abrite :

- > La réserve naturelle nationale des **Rochers et tourbières du pays de Bitché**
- > La réserve naturelle régionale du **plan d'eau de Reichshoffen**
- > La réserve de **biosphère transfrontalière** Vosges du Nord - Pfälzerwald
- > 40 **châteaux classés** ou inscrits aux monuments historiques
- > 1 **citadelle**
- > 28 **musées** et « équipements »
- > 5 **ouvrages majeurs** de la ligne Maginot
- > 122 **monuments historiques**

## Un projet collectif

Afin de **protéger les Vosges du Nord**, différents enjeux ont été identifiés en concertation avec les acteurs du territoire. Ces enjeux constituent la **Charte « Projet de territoire 2014-2029 »**. C'est le projet de développement durable du territoire qui sert de base pour élaborer des plans d'actions tous les ans. La Charte est établie pour 15 ans. En la signant, les communes, communautés de communes, Départements, Région et État s'engagent à développer des projets compatibles avec la charte et à mettre en œuvre des actions qui contribuent à la réalisation de ses objectifs. L'équipe du SYCOPARC accompagne élus et acteurs du territoire à décliner des actions.



# COMMENT ÇA **FUNCTIONNE** ?



## LE SYNDICAT MIXTE

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord est géré par un syndicat mixte (SYCOPARC), composé :

- > de la **Région Grand Est**
- > des **Conseils départementaux du Bas-Rhin et de la Moselle**
- > des **111 communes labellisées**
- > des **7 intercommunalités**
- > des **villes et agglomérations périphériques**
- > des **villes portes**
- > des **communes associées**

## LE COMITÉ SYNDICAL

Les collectivités adhérentes nomment toutes **des délégués qui les représentent** au sein de l'assemblée générale des délégués. Au sein du bloc communal, cette assemblée **élit ses représentants pour siéger au Comité syndical**. En tout, **48 délégués** composent cet organe délibérant qui vote et **approuve le budget, le compte administratif, les objectifs et arrête le programme d'actions**. Il élit un Président et un bureau et met en place des instances de concertation **dont le conseil scientifique**.

## LE BUREAU SYNDICAL

Le Bureau syndical est **élu par le comité syndical**, qui lui confie certaines délégations. Formé de **20 élus représentatifs** des différents collèges des collectivités adhérentes, **il se réunit au moins 2 fois par an**, à l'automne et au printemps.

## L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Cette **équipe pluri-disciplinaire** (nature, culture, architecture...) d'une quarantaine d'agents basée à la Maison du Parc **met en œuvre le programme d'actions du projet de territoire**. Son rôle : **impulser, animer, veiller** sur les paysages et les patrimoines, **mobiliser** les partenaires techniques et financiers, **créer du lien** avec les habitants, les associations, les professionnels, **informer et sensibiliser** les publics (habitants, visiteurs...). Tous les contacts sur **parc-vosges-nord.fr**

# QUELLES SONT **LES MISSIONS** D'UN PARC ?



Ce que le Parc  
**ne fait pas !**

- X** Il ne se substitue pas aux projets des communes et communautés de communes.
- X** Il ne subventionne pas directement les projets.
- X** Il ne peut pas définir de nouvelle réglementation.
- X** Il ne gère pas de parc animalier.
- X** Il ne remplace pas l'architecte des bâtiments de France.
- X** Il n'est pas gestionnaire des espaces naturels et forestiers.

**Iwerzeje un nit zwinge !**  
Convaincre et non contraindre !

**La concertation est**  
le principal mode  
de fonctionnement d'un Parc.



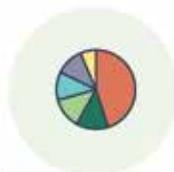
Les Parcs naturels régionaux ont **5 missions**, confiées par la loi dans le Code de l'Environnement L 333.1 :



**1.** la protection, la gestion  
et la restauration du patrimoine  
naturel, culturel et paysager



**2.** l'aménagement  
du territoire



**3.** le développement  
économique et social



**4.** l'accueil, l'éducation  
et l'information



**5.** l'expérimentation,  
l'innovation

Le Parc **accompagne et soutient** les initiatives locales

# CONCRÈTEMENT, ÇA VEUT DIRE QUOI ?

L'exemple du projet "Jardiner pour la biodiversité"



1



## Constat partagé

La nature ordinaire décline ; les oiseaux, les insectes, les petits mammifères se font plus rares. Depuis sa création en 1975, le Parc travaille à la protection des espaces et espèces emblématiques. À l'occasion du renouvellement en 2014, les élus ont souhaité qu'il accompagne davantage d'actions pour favoriser la biodiversité ordinaire.

4



## Réalisation du projet

Le Parc met en place le concours, et fait connaître les actions en lien avec la biodiversité locale et les bonnes pratiques de gestion des espaces non bâtis. Tous les ans, une remise des prix est organisée pour récompenser les jardiniers aux pratiques les plus exemplaires.

3



**Recherche de financement** pour réaliser le projet auprès de l'Europe, des partenaires techniques, des mécènes et de l'État. **Pour ce projet, la Région nous accompagne. Depuis 2017, il est devenu transfrontalier grâce à des fonds européens.**

2



## Comment agir ?

**En concertation avec les partenaires et les élus** (réunion de travail), le projet « Jardiner pour la biodiversité » a été imaginé. Il finance un concours pour valoriser les jardiniers les plus engagés. Il permet aussi des ateliers en milieu scolaire sur l'intérêt de la nature au quotidien.

5



## Suivi et évaluation

Depuis le démarrage de l'opération, un réseau d'une cinquantaine de jardiniers est constitué. Le Parc recense aussi le nombre de participants aux événements programmés et de communes impliquées dans des démarches de labellisations (communes nature, territoire engagé pour la nature...). **À terme, l'objectif est de susciter une culture commune de la gestion la plus respectueuse de la nature environnante.**

# QUEL EST LE **RÔLE DU DÉLÉGUÉ** ?



## **PRENDRE CONNAISSANCE DU PROJET DE TERRITOIRE**

via la charte sur le site du Parc et des programmes d'actions portés par le Parc.



## **PARTICIPER AUX RENCONTRES ET AUX FORMATIONS PROPOSÉES**

réunions publiques, assemblée générale, formations et temps d'échanges entre élus, etc.



## **FAVORISER L'ÉCHANGE ET LA CIRCULATION DE L'INFORMATION ENTRE LE PARC ET LA COMMUNE**

via le bulletin et le site internet communal, les réseaux sociaux, rendre compte au conseil municipal des actions du parc et des expériences réalisées dans d'autres communes, etc.



## **FAIRE REMONTER LES INITIATIVES DE LA COMMUNE ET DES HABITANTS**

que le Parc pourrait soutenir dans le cadre de ses domaines de compétences : patrimoine naturel, culturel et architectural.



# QUELS SONT NOS MÉTIERS ?



## PROTÉGER LA NATURE

- rendre les forêts plus naturelles
- améliorer la qualité des cours d'eau
- assurer la protection des habitats naturels
- développer des corridors écologiques
- améliorer l'acceptation des grands prédateurs
- sauvegarder des espèces menacées



## SOUTENIR L'AGRICULTURE DURABLE

- maintenir les prairies et les vergers
- valoriser les ressources et les productions locales
- développer les pratiques agroécologiques



## PRÉSERVER ET INNOVER POUR LES PATRIMOINES BÂTIS ET LES SAVOIR-FAIRE

- conseiller les communes et les partenaires
- développer l'économie locale (matériaux biosourcés, bois local, etc.)
- accompagner la rénovation du bâti ancien
- valoriser les paysages



## CULTURE & PATRIMOINE

- conservation des musées, animation du réseau des musées - inventaire des collections des musées
- médiation culturelle



## SENSIBILISER ET IMPLIQUER LE TERRITOIRE

- relation avec les établissements scolaires
- appui aux structures associatives
- accompagner les initiatives locales



## DÉVELOPPER LA DESTINATION VOSGES DU NORD

- promouvoir le tourisme durable et l'itinérance douce
- accompagner les acteurs touristiques
- valoriser les sites
- coordonner le plan paysage et la traversée du massif



## OBSERVER LE TERRITOIRE

- évaluer la charte et suivre l'évolution du territoire
- capitaliser et diffuser la connaissance du territoire
- aider les acteurs à la décision

L'équipe du Parc en détails  
[parc-vosges-nord.fr/le-parc/equipe](http://parc-vosges-nord.fr/le-parc/equipe)

Une question pour contacter un service  
03 88 01 49 59

# OÙ NOUS TROUVER ?

La Maison du Parc vous accueille toute l'année !

En toute saison, poussez les portes de la Maison du Parc et retrouvez-nous via nos événements.

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h  
et le week-end de 13h30 à 17h30 (d'avril à octobre)

Maison du Parc, Château, 67290 LA PETITE PIERRE  
(à partir de fin sept. 2020 au château)

Tél. 03 88 01 49 59 - [contact@parc-vosges-nord.fr](mailto:contact@parc-vosges-nord.fr)



Suivez l'actualité du Parc  
sur facebook : [f parcvosgesnord](https://www.facebook.com/parcvosgesnord)  
et inscrivez-vous à la lettre d'information.

[www.parc-vosges-nord.fr](http://www.parc-vosges-nord.fr)

design graphique : okowoko.fr - photos : © J. Isehnmann, Y. Meyer

